

AFFAIRE N° 63

Z.A.C. II DE MOUFIA

APPROBATION DU TRAITE DE CONCESSION A LA S.E.D.R.E.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous propose de concéder à la S.E.D.R.E. la réalisation de la Z.A.C. II de Moufia dont le Plan d'Aménagement de Zone est en cours d'élaboration et où plusieurs importants programmes de logements doivent être lancés très prochainement.

Cette Zone d'Aménagement Concerté portera sur une surface d'environ vingt hectares, entre le Chemin de la Clinique et le C.D. 49 à l'ouest, la Z.A.C. I au sud et à l'est, le Boulevard Sud au nord.

Elle permettra la réalisation de logements de toutes catégories en immeubles collectifs, d'une petite Zone d'Activités, de commerces et d'équipements publics, parmi lesquels un collège.

Le pré-bilan fait apparaître, en dépenses, un coût prévisionnel de 70 000 000 F ; les recettes issues de la cession des terrains (hors emprises de voirie) s'élèvent, quant à elles, à 49 592 000 F. Le déficit prévisible pourra être partiellement couvert par une éventuelle participation de la Région, au titre du Fonds d'Investissement Routier (F.I.R.).

Le Dossier de Création-Réalisation de cette Z.A.C., ainsi que le Programme des Equipements Publics et le Plan d'Aménagement de Zone, vous seront présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Toutefois, afin d'engager dès à présent les procédures correspondantes, je vous demande de bien vouloir approuver le Traité de Concession de cette opération à la S.E.D.R.E., ainsi que le Cahier des Charges y annexé.

Le Maire donne lecture des avis des Commissions.

Commission du Cadre de Vie

Elle est favorable à ce que la S.E.D.R.E. pilote cette opération.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 22 DEC. 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

